



**SAINT-GOBAIN**  
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme au capital de 2 248 800 188 €  
Siège social : « Les Miroirs », 18 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie  
RCS Nanterre n° 542 039 532

**Tableau récapitulatif des autorisations et délégations financières soumises  
à l'approbation de l'Assemblée générale du 4 juin 2015**

Objet de la résolution et titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
<b>Emissions avec droit préférentiel de souscription</b> Augmentation de capital (actions ou bons de souscription d'actions) (A)  Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et attribution gratuite d'actions aux actionnaires (B)	AG 2015, 12 <sup>e</sup> résolution  AG 2015, 16 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2017)  26 mois (août 2017)	450 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 20 % du capital social (A)+(B)+(C)+(E)+(F) étant limité à 450 millions d'euros (le « <b>Plafond Global</b> »)  112,5 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 5 % du capital social Inclus dans le Plafond Global
<b>Emissions sans droit préférentiel de souscription</b> Augmentation de capital, avec délai obligatoire de priorité pour les actionnaires, par émission de valeurs mobilières représentatives de droits de créances donnant accès au capital de la Société ou de filiales par émission d'actions nouvelles ou d'actions nouvelles de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre, le cas échéant, par des filiales (C)  Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital) en vue de rémunérer des apports en nature (D)	AG 2015, 13 <sup>e</sup> résolution  AG 2015, 15 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2017)  26 mois (août 2017)	225 millions d'euros (actions) hors ajustement éventuel, soit environ 10 % du capital social et de 1,5 milliard d'euros (valeurs mobilières représentatives de droits de créance) Inclus dans le Plafond Global  10 % du capital social à la date de l'AG 2015, hors ajustement éventuel, soit environ 225 millions d'euros Imputation sur le plafond de (C), inclus dans le Plafond Global
<b>Option de surallocation</b> dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires <b>avec DPS</b> ou de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <b>sans DPS</b> (E)	AG 2015, 14 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2017)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale  Inclus dans le Plafond Global
<b>Emissions réservées au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe</b> Augmentation de capital (titres de capital) par le biais du Plan d'Epargne du Groupe (F)  Attribution gratuite d'actions de performance existantes (G)	AG 2015, 17 <sup>e</sup> résolution  AG 2015, 18 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2017)  26 mois (août 2017)	45 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 2 % du capital social Inclus dans le Plafond Global  0,8 % du capital social à la date de l'AG 2015, soit environ 18 millions d'euros avec un sous-plafond de 10 % de cette limite de 0,8 % pour les dirigeants mandataires sociaux Imputation sur le plafond de l'autorisation d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions (13 <sup>ème</sup> résolution, AG 2014) (H) (G) + (H) étant limité à 1% du capital social
<b>Programme de rachat d'actions</b> Rachat d'actions  Annulation d'actions	AG 2015, 11 <sup>e</sup> résolution  AG 2015, 19 <sup>e</sup> résolution	18 mois (décembre 2016)  26 mois (août 2017)	<b>Caractéristiques</b> 10 % du nombre total d'actions à la date de l'AG Prix maximum d'achat : 80 euros 10 % du capital social par période de 24 mois